

Commune de RANSPACH

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 29 mai 2026 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Lucien CARET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents 15

M. Lucien CARET	Maire
Mme Céline ALESSANDRELLI	Adjointe au Maire
M. Jean-Jacques GIBAUD	Adjoint au Maire
Mme Julie FLAIG	Adjointe au Maire
M. Eric MEYER	Adjoint au Maire
M. Patrick PRENOT	Conseiller Municipal
M. Thierry MOREAU	Conseiller Municipal
Mme Emmanuelle DURIGHELLO	Conseillère Municipale
Mme Sarah MEICHLER	Conseillère Municipale déléguée
Mme Juliette LEGRAND	Conseillère Municipale
M. Steven MEURET	Conseiller Municipal
Mme Catherine PITROSKY	Conseillère Municipale
M. Arthur ALBRECHT	Conseiller Municipal
M. Henri SIG	Conseiller Municipal
Mme Isabelle KARST	Conseillère Municipale

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Observations éventuelles du PV du CM du 04 mars 2026

1. Désignation du délégué au syndicat Territoire d'Energie d'Alsace
2. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Thur
3. Désignation du correspondant Défense
4. Désignation du délégué à l'ADAUHR
5. Désignation du délégué au syndicat mixte des gardes champêtres Intercommunaux
6. Désignation des délégués auprès des communes forestières d'Alsace
7. Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse
8. Désignation des délégués au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires
9. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
10. Désignation du Délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
11. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
12. Désignation des membres de Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
13. Désignation des membres des commissions communales
14. Propositions de membres aux comités consultatifs de la Communauté de Communes de Saint-Amarin
15. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)
16. Décision modificative – Budget Principal
17. Attribution d'une subvention pour la restauration du patrimoine bâti traditionnel
18. Emploi de jeunes saisonniers en période estivale
19. Renouvellement contrat d'une ATSEM sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Henri SIG, conseiller municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il sera assisté de Madame Laetitia PELLIER, adjoint administratif.

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PV DU CM DU 16 AVRIL 2026

Le procès-verbal, dont copie conforme a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DEL26-05-29/01 DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Vu les articles L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1997 portant création de Territoire d'Energie Alsace (TEA) ;

Vu l'article 9-1 des statuts indiquant la répartition du nombre de délégué(e)s ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour la commune de Ranspach ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégué(e)s ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations du délégué (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,
DÉCIDE de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué ;
DÉSIGNE le délégué suivant : Arthur ALBRECHT

DEL26-05-29/02 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,
VU les statuts du Syndicat Mixte de la Thur,

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commune de RANSPACH au sein du syndicat précité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de la Thur, la Commune de RANSPACH dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte de la Thur,

Désigne les représentants de la Commune au sein du syndicat mixte précité :

- **Délégué titulaire :** Céline ALESSANDRELLI
- **Délégué suppléant :** Isabelle KARST

Ampliation de cette délibération sera faite au Président du Syndicat Mixte de la Thur

DEL26-05-29/03 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les élections municipales sont suivies de la désignation d'un « correspondant Défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de « correspondant Défense » : Catherine PITROSKY

DEL26-05-29/04 DESIGNATION DU DELEGUE A L'ADAUHR

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les élections municipales sont suivies par le renouvellement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

A ce titre, l'ADAUHR demande de désigner un délégué au niveau de la Commune.

L'agence départementale a pour objet principal d'apporter aux collectivités territoriales de la Collectivité Européenne d'Alsace, adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, dans les domaines suivants :

- l'urbanisme
- l'aménagement du territoire
- les constructions et aménagements publics
- l'information géographique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne :

- **Délégué titulaire :** Eric MEYER
- **Délégué suppléant :** Thierry MOREAU

DEL26-05-29/05 DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués suivants :

- **Délégué titulaire :** Jean-Jacques GIBAUD
- **Délégué suppléant :** Steven MEURET

pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux.

DEL26-05-29/06 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE

M. le Maire précise à l'assemblée que l'Association des Communes Forestières d'Alsace sollicite la commune pour la désignation de deux représentants au sein de la collectivité.

L'Association des Communes Forestières d'Alsace a pour principales vocations :

- de défendre les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics ;
- d'agir concrètement sur les territoires : gestion durable, prévention des risques, bois-énergie, construction bois, adaptation au changement climatique, structuration de la filière, foncier forestier, équilibre sylvo-cynégétique ;
- d'informer et former les élus pour des décisions éclairées.

La commune de Ranspach fait actuellement partie des 1 600 communes du Grand Est adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner les représentants suivants :

- **Titulaire :** Jean-Jacques GIBAUD
- **Suppléant :** Henri SIG

DEL26-05-29/07 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale Consultative de la Chasse, dite Commission « 4C ».

L'article 7.2 du Cahier des charges de la chasse communale précise les points suivants :

Rôle de la commission communale de chasse :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.
- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

Composition de la commission communale de chasse :

- un président (qui est d'office le maire),
- deux Conseillers Municipaux au minimum.

La commission se réunit sur convocation du Président au moins une fois par an ou à la demande d'un de ses membres. Le locataire pourra être invité aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **de fixer** le nombre de Conseillers Municipaux devant siéger dans la commission : 3
- **de désigner** les Conseillers Municipaux suivant :
 - Lucien CARET (président)
 - Jean-Jacques GIBAUD
 - Emmanuelle DURIGHELLO
 - Juliette LEGRAND

DEL26-05-29/08 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPV)

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, le Conseil Municipal est appelé à désigner les membres du Conseil. Ce comité est compétent pour donner un avis sur toutes les

questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, sauf en matière disciplinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- | | |
|--|---------------------------|
| - M. Lucien CARET, Maire et Président de droit | |
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| - Julie FLAIG | - Juliette LEGRAND |
| - Sarah MEICHLER | - Henri SIG |
| - Steven MEURET | - Thierry MOREAU |

DEL26-05-29/09 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres ;

Se présente une seule liste composée de :

- | | |
|---|---------------------------|
| Président : M. Lucien CARET, Maire | |
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| - Arthur ALBRECHT | - Thierry MOREAU |
| - Isabelle KARST | - Catherine PITROSKY |
| - Céline ALESSANDRELLI | - Patrick PRENOT |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des membres

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- M. Lucien CARET, **Président** et membre de droit ;
- Arthur ALBRECHT
 - Isabelle KARST
 - Céline ALESSANDRELLI

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Thierry MOREAU
- Catherine PITROSKY
- Patrick PRENOT

DEL26-05-29/10 DESIGNATION DU DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)

Le Parc vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les dernières élections municipales entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du conseil municipal.

Rôle du de l'élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Il favorise l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et la Collectivité ;
- Il est doublement ambassadeur : celui de sa collectivité auprès des instances du Parc et celui du Parc dans sa collectivité ;
- En relayant les programmes pilotés par le Parc, il aide à préserver les patrimoines naturels et culturels du territoire, à sensibiliser les habitants à soutenir les filières locales ;
- Il exprime les intérêts et les besoins de sa commune auprès du Parc.

Considérant le courrier du 23 mars 2026 de M. Laurent SEGUIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges invitant à désigner le délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents :

Délégué titulaire : Céline ALESSANDRELLI

Délégué suppléant : Jean-Jacques GIBAUD

pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges durant le présent mandat.

DEL26-05-29/11 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire rappelle que les membres de la commission communale des Impôts Directs doivent être renouvelés. Il importe de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Le Conseil, **après en avoir délibéré** et compte tenu de la liste de la population, décide de proposer à la Direction des Services Fiscaux les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Irma TACQUARD | 89 rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 2. Xavier JEANDEL | 7A rue du Cimetière 68470 RANSPACH |
| 3. Patrick PRENOT | 69B rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 4. Céline ALESSANDRELLI | 32 rue de Mitzach 68470 RANSPACH |
| 5. Gaëtan POIROT | 87A rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 6. Martine SCHNEIDER | 37B rue Creuse 68470 RANSPACH |
| 7. Patrice JAEGBY | 11 rue Creuse 68470 RANSPACH |
| 8. Raymond KNUCHEL | 8 rue du Printemps 68470 RANSPACH |
| 9. Paulette REBISCHUNG | 76 rue Principale 68470 MITZACH |
| 10. Matthieu GERRER | 19 rue Creuse 68470 RANSPACH |
| 11. Alexandre MOEGLIN | 93B rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 12. Pierre GULLY | 50 rue Haute 68470 RANSPACH |

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Christophe ANSELM | 68 rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 2. Estelle LAGROLA | 5A rue Haute 68470 RANSPACH |
| 3. Shelby-Rayne GAVIGNET | 49 rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 4. Luc SIG | 20 rue Creuse 68470 RANSPACH |
| 5. Fabrice STEEG | 11 rue Général de Gaulle 68470 RANSPACH |
| 6. Jean-Louis KIRCHHOFF | 2 rue Pierre Curie 68330 HUNINGUE |

7. Gabriel SIMON	37B rue Creuse 68470 RANSPACH
8. Benoît GISSY	15 rue du 2 Décembre 1944 68470 RANSPACH
9. Christian KAEMMERLEN	7 rue de Mitzach 68470 RANSPACH
10. Jean-Claude BOUAZZA	27B Route Nationale 68470 RANSPACH
11. Daniel GUIDOUM	3 rue de la Carrière 68470 RANSPACH
12. Christian KINDER	42 rue Creuse 68470 RANSPACH

DEL26-05-29/12 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Par délibération du 6 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), conformément à l'article 1650A du Code général des Impôts.

Cette commission a pour rôle d'associer des contribuables locaux à l'appréciation des valeurs locatives des locaux professionnels, en lien avec l'administration fiscale.

Il appartient à la Communauté de Communes de Saint-Amarin de proposer une liste de contribuables au directeur départemental des finances publiques, qui procédera à la désignation des membres de la CIID.

Afin d'assurer une représentation équilibrée du territoire intercommunal, le Conseil Communautaire demande à chaque commune de proposer 3 membres.

Les conditions pour être membre sont les suivantes :

- Être inscrit au rôle d'une imposition directe locale sur le territoire intercommunal
- Présenter une connaissance suffisante des réalités locales

Les profils peuvent être les suivants :

Propriétaires fonciers acteurs économiques : commerçants, artisans, professions libérales, chefs d'entreprises, élus locaux...

Le Conseil, **après en avoir délibéré** et compte tenu de la liste de la population, décide de proposer les personnes suivantes :

1. Sarah MEICHLER
2. Jean-Léon TACQUARD
3. Patrick PRENOT

DEL26-05-29/13 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

1^{ère} COMMISSION : ANIMATION – FLEURISSEMENT – COMMUNICATION – ASSOCIATION – TOURISME

Animateur : Sarah MEICHLER

Membres : Steven MEURET – Juliette LEGRAND – Eric MEYER – Isabelle KARST

2^{ème} COMMISSION : VIE LOCALE – CADRE DE VIE – VIE CULTURELLE – AIDE SOCIALE

Animateur : Julie FLAIG

Membres : Isabelle KARST – Steven MEURET – Thierry MOREAU – Henri SIG

3^{ème} COMMISSION : ECONOMIE – COMMERCE – ARTISANAT – FINANCES

Animateur : Céline ALESSANDRELLI

Membres : Arthur ALBRECHT – Catherine PITROSKY – Thierry MOREAU – Henri SIG

4^{ème} COMMISSION : VIE SCOLAIRE – SPORT – JEUNESSE – SERVICES A LA POPULATION – SENIORS

Animateur : Julie FLAIG

Membres : Isabelle KARST – Catherine PITROSKY – Arthur ALBRECHT – Sarah MEICHLER

5^{ème} COMMISSION : FORÊT – CHASSE – MILIEU NATUREL

Animateur : Jean-Jacques GIBAUD

Membres : Juliette LEGRAND – Henri SIG – Patrick PRENOT – Céline ALESSANDRELLI

6^{ème} COMMISSION : URBANISME – VOIRIE – BÂTIMENTS – TRAVAUX

Animateur : Eric MEYER

Membres : Isabelle KARST – Céline ALESSANDRELLI – Thierry MOREAU – Patrick PRENOT – Lucien CARET

**7^{ème} COMMISSION : COMMISSIONS SECURITE (bâtiments communaux) – RELATIONS GENDARMERIE
et BRIGADE VERTE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Animateur : Lucien CARET

Membres : Steven MEURET – Sarah MEICHLER – Julie FLAIG – Henri SIG – Eric MEYER

Il est décidé d'informer systématiquement tous les membres du Conseil Municipal de chaque réunion de commission.

**DEL26-05-29/14 PROPOSITIONS DE MEMBRES AUX COMITES CONSULTATIFS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE SAINT-AMARIN**

1^{er} COMITÉ : Comité dynamique commerciale, artisanale et industrielle

- Arthur ALBRECHT
- Emmanuelle DURIGHELLO

2^{ème} COMITÉ : Comité Gestion et déploiement des équipements sportifs et de loisirs

- Patrick PRENOT
- Sarah MEICHLER

3^{ème} COMITÉ : Comité développement touristique et culturel

- Isabelle KARST
- Sarah MEICHLER
- Céline ALESSANDRELLI

4^{ème} COMITÉ : Comité urbanisme

- Céline ALESSANDRELLI
- Eric MEYER
- Thierry MOREAU

5^{ème} COMITÉ : Comité environnement et développement durable

- Catherine PITROSKY
- Henri SIG
- Arthur ALBRECHT

6^{ème} COMITÉ : Comité services à la population

- Julie FLAIG
- Sarah MEICHLER
- Juliette LEGRAND

7^{ème} COMITÉ : Comité transitions environnementales

- Céline ALESSANDRELLI
- Henri SIG

Il est décidé d'informer la Communauté de Communes, des membres du Conseil se portant candidats à participer aux comités consultatifs précités.

DEL26-05-29/15 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre les communes et la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Aussi, il convient pour chaque commune de désigner par délibération ses deux représentants. Lorsque l'ensemble des désignations sera parvenu à la CCVSA, un arrêté sera pris par le président fixant la liste des membres de la CLECT.

Monsieur le Maire propose de déterminer deux référents.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5211-5, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à l'évaluation des charges transférées ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **ARTICLE 1 :** Les personnes suivantes sont désignées pour représenter la commune de Ranspach au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :

- Céline ALESSANDRELLI
- Patrick PRENOT

- **ARTICLE 2 :** Le mandat des représentants prendra effet à compter de la notification de la présente délibération auprès de la Communauté de Communes et sera valable pour toute la durée du mandat en cours, sauf décision contraire du Conseil Municipal

- **ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de faire le nécessaire pour sa mise en œuvre.

DEL26-05-29/16 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'envoi du budget primitif 2026 au contrôle de légalité, il a été constaté un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre de transfert entre sections, nécessitant la prise d'une décision modificative.

En effet, le total dans le budget 2026, des opérations d'ordre de transfert entre section (DF 042) est de 1500,00 € alors que le total des opérations d'ordre de transfert entre sections (RI 040) est de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la décision modificative

DEL26-05-29/17 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL

Dans le cadre du partenariat financier entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et les Communes, relatif au fonds d'aide au ravalement de façades destiné à soutenir les projets des particuliers,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention déposée le 02/05/2026 par M. Christian WELKER, propriétaire de l'immeuble situé 53 rue Général de Gaulle à RANSPACH, relative à un projet de rénovation de charpente couverture dans le cadre de l'aide financière à la restauration du patrimoine bâti traditionnel,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes, les caractéristiques du patrimoine bâti traditionnel pour prétendre à une aide financière étant remplies,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'avis de la Communauté de Communes et de délivrer une subvention à :

M. Christian WELKER pour un montant de **228,28 €**, sur le montant total de la subvention, soit 570,70 €.

Part Communauté de Communes : 342,42 €

DEL26-05-29/18 EMPLOI DE JEUNES SAISONNIERS EN PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commune a été destinataire de quatre demandes d'embauche de la part des jeunes ranspachois au titre des emplois d'été pour la saison estivale 2026. Il propose d'engager jusqu'à quatre saisonniers durant cette période.

Il rappelle que le Centre de Gestion du Haut-Rhin est à la disposition des collectivités souhaitant recruter des agents saisonniers par le biais de son service de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'embauche de 4 jeunes pour travailler au sein du service technique de la Mairie, selon les conditions suivantes :

- durée de 15 jours par candidat retenu,
- un seul candidat sera retenu par famille,
- recourir aux services du Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la partie administrative
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir et tout autre document y afférent,
- rémunération selon la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (catégorie C au 1^{er} échelon)
- Priorité aux jeunes du village

DEL26-05-29/19 RENOUELEMENT CONTRAT D'UNE ATSEM SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire pour la commune de maintenir en place le deuxième poste d'ATSEM avec un temps de travail en après-midi, réduit à 12h00 hebdomadaire, pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette décision permettra au corps enseignant d'assurer un suivi d'apprentissage cohérent selon le niveau des enfants scolarisés.

Monsieur le Maire propose donc un renouvellement du contrat de l'ATSEM par la commune dans le cadre d'une mise à disposition temporaire pour surplus d'activité, du 13/07/2026 au 12/07/2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de renouveler le contrat de l'ATSEM pour la période du 13/07/2026 au 12/07/2027 avec une durée hebdomadaire de 12 heures
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce renouvellement.

DIVERS et COMMUNICATIONS

* Explications de M. le maire concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables prévues à Ranspach

* Résumé de la réunion sur le moustique tigre qui s'est tenue à Vieux-Thann le 29 mai 2026. Monsieur le Maire donne les causes de la prolifération des moustiques tigres et quels sont les moyens de s'en protéger.

* Retour de M. Jean-Jacques Gibaud, Adjoint au Maire, concernant son entretien avec les chasseurs.

* Compte-rendu de M. Eric Meyer, Adjoint au Maire, de la réunion qui s'est tenue le 26 mai 2026, avec les associations de Ranspach

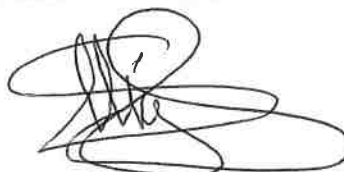
* Proposition d'achat du terrain de l'antenne par le gestionnaire. Monsieur le Maire expose le courrier envoyé en réponse refusant la vente du terrain. Un autre courrier est prévu afin de proposer une rencontre, concernant la mise en peinture de l'antenne.

Emargement de la feuille de présence

Séance levée à 21h51

Le Secrétaire de séance

Monsieur Henri SIG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, likely representing the name 'Henri SIG'.